

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-449-1934 contribution

n° 74-449-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 avril 1934

Numéro JO

n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro

30 avril 1934

### TEXTE INTÉGRAL

7 avril 1934. le gérant de la oenisse des menues recettes du cercle de Djibouti a été chargé d'assurer le recouvrement : 13 de l'impôt suburbain (pierres et planches) : 2 de l'impôt leur les paillotes : 33 des prestations, Le versement des sommes ainsi reconvrées s'effectuera mensuellement au Trésor, appuyé d'états récapitulatifs par nature d'impots faisant ressortir les numéros des cotes et les noms des contribuables,